



## COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

### Compte-rendu du Conseil municipal du 9 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit ; le neuf juillet à vingt heures et trente minutes, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vulaines-sur-Seine, régulièrement convoqués le treize juin se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CHADAILLAT, maire.

|  |  |
|--|--|
| <b>Nombre de conseillers :</b><br>en exercice : 23<br>présents : 13 - 14<br>votants : 17- 18 | <i>Présents</i><br>M. CHADAILLAT, Maire,<br>M. et Mmes ; SIGLER, AYMES, SAUSSIER, HANNY, OTTO-BRUC, adjoints.<br>M. et Mmes ; MATHE, YANNIC, ENRICI, FURKA, GODET, BALLAND, GRANCHET,<br>conseillers municipaux.   |
| <b>Date de la convocation</b><br><br>3 juillet 2018  | <i>Absents excusés</i><br>Mme LECOQ pouvoir à Mme YANNIC<br>M. DOAZAN pouvoir à M. AYMES<br>Mme LARDRY pouvoir à Mme OTTO-BRUC<br>M. LARDRY pouvoir à M. le Maire<br><br><i>Absent</i><br>Mmes TORBEY, MESSAOUDI<br>MM.MONCOUQUT, LEMOINE (arrivée à 20h45, absent pour délibérer aux points 1, 2 et 3),<br>MERLE, HOSCH |
| <b>Date d'affichage :</b><br>3 juillet 2018  | Secrétaire de séance : M. SAUSSIER   |

### Tirage au sort des jurés d'assises

Conformément aux dispositions de l'article 260 du code de procédure pénale, la désignation des jurés d'assises pour l'année 2019 est effectuée en mairie, par tirage au sort sur les listes électorales.

Il convient de tirer au sort 6 personnes.

A l'issue d'un tirage au sort aléatoire public par numéros, les 6 noms qui seront transmis sont :

| NOM       | PRENOM         | NOM D'EPOUSE | DATE NAISSANCE<br>(00/00/0000) |
|-----------|----------------|--------------|--------------------------------|
| BLED      | DANIELE LOUISE |              | 10/09/1077                     |
| MAZURE    | CLAUDE         |              | 30/11/1049                     |
| CHAUMONT  | ROBERT         |              | 20/07/1942                     |
| BIED      | JOCELYNE       | COLONGO      | 27/10/1934                     |
| PHILIPPOT | GAETAN LOIC    |              | 13/09/1991                     |
| RAJOBSON  | RADO           |              | 26/09/1972                     |

### Ouverture d'un lieu d'accueil parents enfants

Dans le cadre des actions proposées aux familles pour le secteur de la petite enfance (0 à 6 ans) et en complément des actions existantes (centre de loisirs pour les 3-6 ans, atelier bout'choux et soutien à l'association « les petites canailles »),

Il est proposé au Conseil de mettre en place un service supplémentaire à destination des familles, particulièrement pour cibler les tout petits : le lieu d'accueil parents enfants (LAEP).

Il s'agit d'une permanence proposée une fois par semaine dans un local de la ville (centre de loisirs) où sont accueillis, sous l'égide d'un psychologue clinicien, les familles et les petits, par deux intervenantes qualifiées, pour échanger sur la problématique quotidienne du lien parent-enfant.

Les coûts de fonctionnement sont limités et se bornent à la rémunération des intervenantes et de la psychologue, avec un financement croisé de la CAF et du Conseil départemental :

| BUDGET PREVISIONNEL<br>pour une année de fonctionnement          |   |                   |                |
|--|---|-------------------|----------------|
| DEPENSES   |   |                   |                |
| SALAIRES ET CHARGES  | Séance, préparation des séances, réunion, réunion de supervision<br>105h x 2 x 20.00€ |                   | 4200.00        |
| SUPERVISION  | Salaire superviseur<br>3 séances x 250€   |                   | 750.00         |
| FORMATION (une seule fois à l'ouverture)                         | Coût de formation   |                   | 1400.00        |
|  | Indemnité de salaire  |                   | 640.00         |
| FRAIS DE FONCTIONNEMENT  |   |                   | 400.00         |
| INVESTISSEMENTS DIVERS<br>(matériels de puériculture, jouets...) |   |                   | 700.00         |
| TOTAL  |   |                   | 8090.00        |
| SUBVENTIONS  |   |                   |                |
| SUBVENTION GENERAL   | CONSEIL   | 70h x 16.15€      | 1130.50        |
| SUBVENTION CAF   |   | 105h x 23.41€     | 2458.05        |
| AIDE AU DEMARRAGE  |   | 35 séances x 100€ | 3500.00        |
| TOTAL SUBVENTIONS  |   |                   | 7088.55        |
| <b>TOTAL COUT LAEP pour la commune</b>                           |   |                   | <b>1001.45</b> |

L'ouverture d'un LAEP est adoptée à l'unanimité.

---

## Commissions municipales

---

Il est proposé au Conseil de modifier la composition de la commission Urbanisme et développement économique, afin d'y désigner un membre supplémentaire.

La commission serait ainsi composée de 9 membres et non 8, le Maire en étant le président, et membre de droit :

Vice-président : Yohan SAUSSIÉ  
Membres : Jean-Jacques LEMOINE  
Valérie ENRICI  
Naciba MESSAOUDI  
Baptiste MONCOUQUT  
Alain MERLE  
Bruno BALLAND  
Alain FURKA  
Un membre supplémentaire à désigner

Dès lors que le Conseil aura décidé de modifier la composition de la commission, il conviendra donc d'y désigner un 9<sup>ème</sup> membre par un vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (une abstention, Mme GRANCHET) la modification de la composition de la commission qui sera composée de 9 membres.

Il convient de procéder à la désignation du 9<sup>ème</sup> membre. Monsieur le Maire propose la candidature de Laurent SIGLER et demande si d'autres conseillers souhaitent se porter candidat.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une désignation à main levée, dès lors que l'unanimité du Conseil donne son accord : aucun conseiller n'émet d'objection.

Laurent Sigler est désigné comme membre de la commission urbanisme par 8 voix pour et 5 abstentions (Mmes YANNIC, ENRICI, GRANCHET, MM. AYMES et SAUSSIÉ).

20h45 : Arrivée de Me Lemoine.

---

## **Vente de biens communaux (Chalets)**

---

Vu l'état de délabrement avancé des chalets situés sur le terrain communal rue de la République, et tenant compte du fait que ceux-ci sont difficilement démontables, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à négocier le prix de vente avec d'éventuels acquéreurs, pour un prix minimum de 2000 € (plus ou moins 30%) et non 4000 €.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu deux propositions écrites d'achat au prix de 2500 € par chalet. Plusieurs conseillers municipaux proposent que la délibération fixe le prix de vente à 2500 € et non 2000 € plus ou moins 30%. Cette proposition est retenue.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente des chalets à 2500 € et charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités relatives à cette vente.

---

## **Indemnisation de sinistres**

---

Lors des travaux d'enfouissement de la route d'Héricy (Section 0 à 28), le we des 20 et 21 janvier, un défaut de signalisation sur chantier en cours a occasionné plusieurs sinistres sur des véhicules.

La responsabilité de la ville est engagée et au regard du faible montant, il est proposé au Conseil d'indemniser directement les usagers plutôt qu'augmenter la sinistrabilité du contrat avec notre assureur.

Le montant cumulé pour 6 sinistres est de 2 840,60 €.

Le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : MM. SAUSSIER, AYMES, et LEMOINE), autorise l'indemnisation des sinistres.

L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de questions des membres du Conseil, Monsieur le Maire lève la séance à 21h42.

Le secrétaire de séance

Yohan SAUSSIER



Le Maire,

Patrick CHADAILLAT

